

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Couvreur Après une classe de 3^{ème}

1^{ère} session 2023

Le titulaire de la spécialité « couvreur » exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine de la construction pour des travaux neufs, de rénovation et entretien, de réhabilitation, de réparation.

Il réalise ou répare les toitures de tout type de bâtiment quelle que soit leur destination finale. Il intervient après la mise en place de la charpente, ou autres structures supports continues ou discontinues. La principale activité est de mettre en œuvre des éléments de couverture de toutes natures (essentiellement ardoises, tuiles...) et des accessoires, de ventilation de collecte et évacuation des eaux pluviales réalisés en métal. Le couvreur installe les écrans de sous-toiture et peut aussi effectuer la pose de l'isolation thermique (ex : sarking...) la mise en œuvre de fenêtres de toit, l'installation de panneaux solaires sur les versants de toiture (hors raccordement au réseau électrique). Plus ponctuellement, il doit être capable de réaliser des couvertures métalliques simples en plan carré, en bacs autoportants ou en bandes façonnées, parfois il peut être amené à réaliser l'étanchéité par membranes sur une toiture terrasse en travaux complémentaires et accessoires d'une couverture.

Avoir la connaissance des recommandations techniques et des impacts possibles des interventions sur chantier pour mettre en œuvre les bonnes pratiques en s'appuyant sur une démarche qualité.

Dans le cadre de ses activités, le titulaire de ce CAP contribue au respect des exigences réglementaires (énergétiques, environnementales, sécurité...). Il conduit couramment ses opérations sur site en co-activité avec les autres corps de métiers.

Les activités confiées au titulaire de ce CAP sont impactées par les enjeux de la transition énergétique et de la transition digitale. Le titulaire de ce CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans tout type d'entreprise. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie. Il communique avec son environnement professionnel (utilisateur, hiérarchie, équipe, autres intervenants...).

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, le titulaire de ce CAP effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui sont confiées. Il intervient sur des chantiers et sites variés et de différentes importances, qui peuvent nécessiter un ou plusieurs déplacements à la journée ou à la semaine selon l'éloignement.

Il travaille principalement à l'extérieur et en hauteur, ce qui requiert des aptitudes physiques adaptées à cet environnement.

Suivant la structure de l'entreprise, le titulaire de ce CAP est amené à travailler au sein d'une équipe. Il est sous la responsabilité directe du chef d'équipe, du chef de chantier ou du chef d'entreprise.

Le titulaire de ce CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés, il choisit les outils adaptés et il utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition.

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (QSE) et applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues.

Débouchés

Salarié, le couvreur travaille en équipe sous l'autorité du chef de chantier. Artisan, il peut s'occuper aussi de la plomberie ou du chauffage... Spécialisé dans l'ardoise il réalise des créations esthétiques, restaure des bâtiments classés. Zingueur, il assure l'étanchéité des cheminées, du châssis...

Qu'il soit spécialisé dans un matériau ou qu'il combine plusieurs activités, le couvreur n'a aucun souci à se faire. Les entreprises artisanales de couverture, de charpente ou de plomberie emploient 80% des couvreurs et les attendent à bras ouverts.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}



**Formation dispensée
uniquement
par la voie de
l'apprentissage**

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h

Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- **Calcul et dessin** : Les élèves apprennent à lire un plan et à réaliser un croquis (un élément de toiture en zinc, par exemple, à réaliser ensuite), décoder un dossier technique. Ils apprennent à calculer la surface d'une toiture et la quantité de matériaux nécessaires.
- **Techniques de couverture** : les élèves réalisent le traçage, la découpe et la pose des matériaux. Ils apprennent à assembler ces matériaux, par soudage ou avec des vis, crochets... Ils s'entraînent sur des maquettes représentant des toitures réelles.
- **Matériaux et outillages** : les élèves étudient les différents matériaux (ardoises, tuiles, cuivre, zinc, inox, etc), leurs réactions au froid, à la chaleur. : les élèves apprennent à choisir les outillages adaptés au matériau et au travail à effectuer, ils savent utiliser un traceur à cordeau, un fer à souder...
- **Réalisation et contrôle d'un ouvrage** : Déterminer des quantités de matériaux, organiser son poste de travail, sécuriser son intervention, monter démonter et utiliser un échafaudage, réaliser des tracés, poser des éléments constituant une couverture, bardage, relever des dimensions, réaliser des éléments métalliques, assembler des éléments, raccorder des pénétrations continues discontinues et des accessoires en petits éléments de couverture, contrôler le travail réalisé.
- **Réalisation de travaux spécifiques** : Echanger et rendre compte oralement, Intervenir à proximité des réseaux, effectuer la manutention des charges, réceptionner les approvisionnements, participer aux opérations de contrôle
- **Santé et sécurité au travail** : les élèves savent identifier les principaux risques liés à leur poste de travail et aux activités de chantier. Ils apprennent à travailler en toute sécurité.

Blocs de compétences

- Bloc n° 1 - Étude et préparation d'une intervention
- Compléter et transmettre des documents
 - Décoder un dossier technique
 - Choisir les matériels et l'outillage

Bloc n° 2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

- Déterminer des quantités de matériaux
- Organiser son poste de travail
- Sécuriser son intervention
- Monter, démonter et utiliser un échafaudage
- Réaliser des tracés
- Poser des éléments constituant une couverture, bardage ...
- Relever des dimensions
- Réaliser des éléments métalliques
- Assembler des éléments
- Raccorder des pénétrations continues, discontinues et des accessoires en petits éléments de couverture
- Contrôler le travail réalisé

Bloc n° 3 - Réalisation de travaux spécifiques

- Échanger, rendre compte oralement
- Intervenir à proximité des réseaux
- Poser des feuilles et longues feuilles en couverture et bardage
- Sceller et étancher par mortier
- Mettre en œuvre des membranes d'étanchéité

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines. La durée d'une séquence de formation ne peut être inférieure à 3 semaines. La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel

- Étude et préparation d'une intervention, coeff. 4
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant, coeff. 9
- Réalisation de travaux spécifiques, coeff. 2

Enseignement général

- Français, histoire – géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques – physiques chimies coeff. 2

- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention-Santé-Environnement, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Epreuve facultative 1 : Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative 2: Mobilité ⁽¹⁾

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

(1) Arrêté du 03 avril 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BP Couvreur
- BP Plâtrerie et plaque

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Aveyron (12)

Onet Le Château - Campus des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron **A**

Haute-Garonne (31)

Colomiers - CFA des Compagnons du Devoir Midi-Pyrénées **A**

Lot (46)

Cahors - CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

Hauts-Pyrénées (65)

Aureilhan - Lycée professionnel Sixte Vignon (Public) **I A**

Tarbes - École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85- ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi